

Séance du 14 Novembre 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le quatorze novembre deux mil dix-huit, dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur PUJOS Henri, Maire.

PRESENTS : PUJOS Henri – HERVIER Brigitte - JALLET Jean-Philippe – VALTY René – FONTAINE Joël – LOUSTALNIAU (à partir de la question n° 2) - FAYET Noël – GUILLON Frédéric lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absentes : CHAZEL Violaine – GONCALVES Céline - THERMIDOR Sophie

Secrétaire de séance : VALTY René

Le procès verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

N° 1 - COMMUNAUTE DE COMMUNES – MODIFICATION STATUTAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve la modification statutaire décidée par le conseil communautaire de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire, réuni le 25 juin 2018, et approuve le projet de statuts communautaires.

N° 2 – ASSURANCES

Le Conseil Municipal, suite à la consultation réalisée, à la majorité des membres présents, décide de retenir l'offre la moins disante pour l'assurance dommages aux biens et aux véhicules, responsabilité civile et défense pénale, à compter du 1^{er} janvier 2019.

N° 3 – RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le Conseil Municipal, considérant l'organisation du recensement de la population sur la commune du 17 janvier au 16 février 2019, à l'unanimité des membres présents, décide la création d'un emploi non titulaire pour le poste d'agent recenseur et fixe sa rémunération.

N° 4 – REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la modification des modalités de gestion des listes électorales et de la création d'un répertoire électoral unique, à compter du 1^{er} janvier 2019. Cette réforme apporte de nombreux changements et notamment la mise en place d'une commission de contrôle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, désigne Noël FAYET délégué titulaire et Joël FONTAINE délégué suppléant en qualité de membre de la commission de contrôle.

N° 5 – REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018. Il a pour objectifs de renforcer la sécurité des données personnelles, d'adapter les droits et libertés aux conditions de l'ère numérique, etc.

N° 6 – QUESTION DIVERSE

Il est rappelé les dates des manifestations suivantes :

- 08 et 09 décembre : championnat national – course de chiens de traîneau sur terre
- 05 janvier 2019 à 18 H 00, salle polyvalente : cérémonie des vœux du maire et d'accueil des nouveaux arrivants.

Fait à SORBIER, le 19 Novembre 2018

Le Maire,
PUJOS Henri

